

Eschenbach 41, St. Gallen-Kappel 31, Jona 30, Gommiswald 25; im Bezirk Gaster besitzen solche alle Gemeinden mit Ausnahme von Weesen, am meisten Anden 98, dann Rieden 57, Kaltbrunn 46, Schänis 45, Benken 12. Im Bezirk Sargans kommen sie vor in den Gemeinden Flums 64, Wallenstadt 34, Quarten 33 und Mels 13; im Bezirk Werdenberg in den Gemeinden Sevelen 28, Grabs und Buchs je 22, und endlich im Bezirk Unter-rheinthal in den Gemeinden Berneck, St. Margrethen, Au und Rheineck. — Vor dem Jahr 1862 soll eine erheblich grössere Anzahl von Stühlen in den südlichen Bezirken in Thätigkeit gewesen sein.

5) Die *Leinwandweberei* beschäftigte 856 Stühle, die grösste Anzahl im Bezirk Sargans 389 und im Bezirk Werdenberg 212, zusammen 601. Auf diesen werden indessen häufig auch Baumwollen- und Wollen- oder Baumwollen- und Leinenstoffe gewoben. Dieselben, sowie die in diesen Bezirken verzeigten Stühle für *gemischte Baumwollen- und Wollenstoffe*, in Werdenberg 89 und in Sargans 45, werden wohl ausschliesslich für den Hausbedarf

verwendet, indem ein nennenswerther Export nicht stattfindet, vielmehr der grösste Theil der Bevölkerung dieser Bezirke in selbstgewobenen Stoffen gekleidet ist. Auch den in den übrigen Bezirken vorfindlichen Stühlen, auf denen nur Leinwand gewoben wird, sowie auch den übrigen verzeigten Stühlen für *gemischte Baumwollen- und Wollengewebe* kann keine industrielle Bedeutung beigemessen werden.

6) Eine solche, wenn auch keine grosse, besitzen dagegen wieder die Stühle für *gemischte Baumwollen- und Seidenstoffe*, deren Anzahl indessen nur 54 beträgt, von denen 37 auf den Bezirk Untertoggenburg fallen und unter welchen wieder 6 Stühle inbegriffen sind, auf denen Baumwolle und Gold- und Silberfäden gewoben werden.

7) Endlich finden sich z. Z. noch 407 *Jaquardstühle* im Kanton, von denen 258 auf den Bezirk Untertoggenburg, 70 auf Altoggenburg und 24 auf Oberrheinthal fallen. Viele derselben sollen zu den kleinern Stühlen gehören, auf denen weiss und bunt gewoben wird.

Literatur.

Etat de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans le Canton de Genève en 1866.

(Genève, Georg, 1867. 49 p. in 8^o.)

Tel est le titre d'un intéressant rapport présenté à la section d'Agriculture et d'Industrie de l'Institut national genevois, au mois d'avril 1867, par M. Ménil Catalan. Bien que ce rapport ait déjà été publié, nous pensons ne pouvoir nous dispenser de le signaler dans le Journal de statistique et nous en donnons ici une courte analyse.

Le document en question est loin d'être assez complet pour constituer un véritable document statistique, mais il présente sur l'état actuel de l'industrie et de l'agriculture dans le Canton de Genève une foule de considérations des plus intéressantes qui peuvent être étudiées avec fruit. Nous ne pouvons, dans les limites qui nous sont tracées, suivre l'auteur sur le terrain où il s'est placé, et nous nous bornerons à reproduire celles de ses observations qui se rattachent le plus directement aux données de la statistique.

Le dernier recensement fédéral donne au Canton de Genève une population de 83,345 âmes. Sur ce chiffre, 15,419 personnes hommes, femmes, enfants, domestiques et manœuvres sont occupées à l'agriculture, d'où il suit que le reste de la population soit 67,926 âmes vivent de l'industrie, du commerce et des professions libérales.

Ces chiffres indiquent que le Canton de Genève est beaucoup moins agricole qu'industriel et commerçant, en d'autres termes que l'industrie et le commerce constituent sa principale source de richesse.

Voici maintenant les chiffres qui se rapportent spécialement à chacune des branches de la production.

Agriculture.

Déjà en 1817, on évaluait à 83,805 poses l'étendue des terres cultivées dans le Canton. En 1830, la statistique publiée

par M. Picot confirmait ce chiffre en y joignant la division suivante :

Terres cultivées en champs	45,000 poses.*)
» » » prairies	20,000 »
» » » vignes	4,215 »
Bois	8,070 »
Jardins, vergers, steppes, marais, etc.	6,520 »
Total	83,805 poses.

Le rapport statistique agricole de la Société des Arts accuse pour l'année 1865, de 84 à 85,000 poses cultivées, soit une moyenne de 84,500 poses. Le Canton de Genève a donc gagné en 50 années, sur ses terres peu fertiles, environ 700 poses de terrain aujourd'hui classées dans son domaine agricole.

Mais, aussi, quantité de poses ont changé de culture ou de destination. C'est ainsi qu'en 1865 on ne compte plus que

40,000 poses en champs et	
7,500 » » bois.	
En revanche, on trouve 5,500 » » vignes et	
31,500 » » prairies, jardins, campagnes de luxe, etc.	
Total	84,500 poses.

La concurrence de l'étranger facilitée par l'établissement des chemins de fer, enlève chaque jour de l'importance à la culture des céréales dans le Canton de Genève. Voici un aperçu sommaire du rendement de quelques récoltes en 1863, comparé avec celui des trois années précédentes :

	1863.	1864.	1865.	1866.
	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.
Blé	1,033	991	976	635
Seigle	925	817	810	562
Avoine	715	933	663	542
Pommes de terre	6,200	6,600	6,600	4,200
Betteraves	26,500	23,200	23,000	17,500
Carottes	20,500	18,800	22,400	15,700

*) La pose à 27 ares.

Le résultat, on le voit, en ce qui concerne les céréales, est assez mauvais pour l'année 1866. Il est vrai que la même année, la récolte des foins et regains a été abondante et que les vignes ont donné 2500 pots de vin par arpent fédéral.

On estime que le Canton de Genève, dans les années moyennes, peut nourrir les $\frac{2}{3}$ de sa population. En 1866 l'Agriculture a satisfait à peine au $\frac{1}{4}$ des besoins courants. L'année 1866 a donc été défavorable à l'Agriculture.

Horlogerie et Bijouterie.

L'introduction de l'Horlogerie à Genève date de 1587; la Bijouterie l'y suivit du près, cette branche étant le corollaire de l'autre.

En 1685, on comptait à Genève 100 maîtres horlogers occupant 300 ouvriers, et 80 maîtres bijoutiers-joaillers, occupant 200 ouvriers. Un siècle plus tard les progrès de la fabrique avaient été si rapides qu'elle comptait 4000 individus, patrons et ouvriers, employés à son service. Mais alors aussi commençait pour elle un mouvement de décentralisation par la création de fabriques auxiliaires à Vevey, St^e-Croix, la Vallée de Joux et Cluses, en Savoie, mouvement qui n'a fait que grandir depuis.

Les temps orageux de la révolution française furent très préjudiciables à la fabrique genevoise qui ne se soutint, excessivement réduite, que par des prodiges d'habileté et d'énergie. Mais dès 1815, on la vit reprendre son essor.

En 1828, Genève comptait 51 ateliers de bijouterie, 71 ateliers de monteurs de boîtes et le nombre des ouvriers occupés dans toutes les branches de la fabrique s'élevait à 2800. Seize ans plus tard, le recensement de 1843 donna 79 ateliers de bijouterie et orfèvrerie, 119 d'horlogerie et 72 de monteurs de boîtes. Le total du personnel de la fabrique était de 4447 individus.

Enfin, le dernier recensement fédéral a constaté qu'en 1860, la fabrique genevoise comptait 515 patrons et 4361 ouvriers, soit un total de 4876 personnes.

Ce chiffre, le plus élevé qu'on ait jamais vu, semble indiquer une progression constante de prospérité, et cependant, à l'époque du recensement fédéral, la fabrique genevoise venait de traverser une crise amenée par les bouleversement survenus, depuis 1846, un peu de tous les côtés, en Europe, en Amérique et en Asie.

Depuis lors, le personnel de la fabrique ne paraît guère s'être modifié, et cependant, il est de notoriété que, depuis plusieurs années, cette fabrique est en souffrance. Voici, du reste, quelques chiffres d'où l'on peut conclure que le travail fourni par cette branche d'industrie n'est plus en rapport avec le nombre de bras dont elle peut disposer.

En 1830, la fabrique genevoise faisait poinçonner, au bureau du contrôle, 75,000 onces d'or et 5000 marcs d'argent, travaillés annuellement par 2800 ouvriers. Depuis cette époque le nombre des ouvriers de la fabrique d'horlogerie et de bijouterie a presque doublé, puisqu'il est de 4876.

Or, en 1857, il a été fait 12,933 essais. Contrôlé 23,044 boîtes, du poids de 7823 onces.

En 1860, il a été fait 8798 essais. Contrôlé 23,200 boîtes, du poids de 6427 onces.

En 1866, il a été fait 5812 essais. Contrôlé 7447 boîtes, du poids de 4157 onces.

En 1857, il a été contrôlé 1080 onces de bijoux et 3088 onces d'or fin.

En 1860, il a été contrôlé 1402 onces de bijoux et 3592 onces d'or fin.

En 1866, il a été contrôlé 901 onces de bijouterie et 2232 onces d'or fin.

Ces chiffres ont une éloquence qui rend toute autre démonstration superflue; ils indiquent clairement le déclin progressif de la fabrique genevoise. L'année 1866 a été tout particulièrement désastreuse pour elle en raison de l'absence de grandes commandes de l'étranger, de plusieurs pertes importantes subies au dehors, de la stagnation du numéraire et de la difficulté d'opérer les rentrées à terme.

A quoi tient cet état de choses? Evidemment à une cause générale dont les Genevois ne sont nullement responsables. Cette cause agit partout et partout elle produit les mêmes effets; partout elle arrête le mouvement industriel et commercial, c'est elle qui permet au Conseil fédéral d'emprunter 12 millions $4\frac{1}{2}$ % au pair, c'est elle qui accumule un milliard dans les caisses de la Banque de France et plus encore dans celles de la Banque d'Angleterre, en un mot l'incertitude de la situation politique générale et les craintes justifiées d'une prochaine conflagration armée en Europe.

Tant que cette cause subsistera, il sera difficile, pour ne pas dire impossible de réagir contre elle. Cependant, il n'est pas du caractère du Genevois de subir passivement les coups du sort; frappé par l'adversité, son esprit actif et énergique lui inspire toujours la volonté de travailler à vaincre la mauvaise chance et lui en fait souvent trouver les moyens. C'est ainsi que, sans nier la cause générale qui a créé la situation actuelle, il s'est demandé si cette situation n'était pas aggravée par d'autres causes secondaires sur lesquelles sa volonté pouvait avoir prise? La réponse ne s'est pas fait attendre et le fabricant genevois est demeuré convaincu qu'une partie de son malheur provenait de sa propre faute.

Chacun sait qu'au moment de sa grande prospérité, la fabrique genevoise, abandonnant de vieilles et sévères traditions, s'est adonnée à ce qu'on est convenu d'appeler la fabrication de pacotille. Elle s'est procuré ainsi un moment de prospérité factice dont elle devait, plus tard, sentir amèrement le contre-coup. En effet, l'expérience a prouvé que si ce genre de fabrication peut, dans certaines circonstances données, procurer des bénéfices, il lui est impossible de se soutenir indéfiniment et il échoue devant la première crise qui ralentit un peu le mouvement des affaires. Dans un moment de calme et de prospérité générale, tout le monde achète des montres et des bijoux. Alors, la montre et le bijou de pacotille, qui ont exigé peu de travail et qui se vendent bon marché, trouvent des acquéreurs. Mais vienne un moment de gêne, les bourses se renferment aussitôt, et si la gêne se prolonge, on acquiert bientôt la conviction qu'il ne suffit pas qu'un bijou soit bon marché pour qu'il se vende. Bien plus, l'expérience démontre ce que le bon sens enseignait d'avance, savoir qu'une industrie destinée à satisfaire des besoins de luxe, doit moins s'inquiéter de la question de bon marché que de celle de beauté et de perfection et que ses seuls produits qui soient assurés d'un succès constant, sont ceux qui répondent à toutes les conditions de l'art. Le fait est qu'à Genève, les maisons qui ont le plus souffert de la crise sont celles qui se livraient à la fabrication de pacotille, et que les seules qui aient résisté sont celles qui n'ont jamais dévié de la règle de livrer des produits excellents et relativement chers.

Il a fallu quelque temps au fabricant genevois pour se rendre compte de ces faits, mais une fois sa conviction formée, il n'a pas hésité à prendre son parti. Rendre à la fabrique genevoise son ancienne réputation, tel est le mot d'ordre qui prévaut aujourd'hui parmi les intéressés et grâce auquel ils espèrent, non sans raison, diminuer autant qu'il est en eux, les inconvénients de la situation actuelle. Ces dispositions se sont

traduites, dès 1865, par des faits significatifs. Ce sont les partisans du travail parfait qui, lors de la discussion de la loi sur le contrôle du titre de l'or, ont réussi à maintenir le contrôle sur le travail de l'or à dix-huit karats, tout en laissant liberté complète pour le travail de l'or à des titres inférieurs. Enfin, ce sont les mêmes hommes qui, sortant des routes battues, cherchent à donner à la fabrique genevoise un nouvel essor en offrant aux amateurs des produits qui tiennent du merveilleux.

Se souvenant que pendant les temps calamiteux de la révolution française l'horlogerie ne s'était soutenue à Genève que par l'invention de la petite montre de femme, ces personnes ont pensé qu'on pouvait parer aux malheurs présents par un procédé analogue. Ils ont donc inventé la **montre microscopique** affectant les formes les plus diverses et ouvrant ainsi un vaste champ au caprice de l'artiste. La plupart de ces montres ne mesurent que quatre à cinq lignes de diamètre pour une ligne d'élévation. Tout le mécanisme est renfermé dans ce petit espace avec un ressort qui fait cheminer le mouvement pendant huit ou quinze jours. Voici, du reste, quelques détails que nous empruntons textuellement à M. Catalan :

« Cette montre microscopique se place dans une bague, un chaton, une breloque, une épingle, un livre, une pièce enfin de fantaisie. Souvent elle est cachée par un ornement en or ou une pierre précieuse, qui s'ouvre par un ressort et met le cadran de la montre à découvert. Une pièce en vogue est la **montre-mouche**. C'est une mouche bijou en or, ayant les ailes au repos. Un petit ressort fait ouvrir les ailes; il semble que la mouche va prendre le vol. Surpris par ce mouvement, vous regardez et voyez, dans le corps de la mouche que les ailes recouvraient, une montre qui chemine aussi bien qu'une pièce de précision.

« Ce bijou ingénieux et très-remarquable, qui ne peut être créé qu'avec la loupe, roues, dentures, échappements, pignons, ressorts, etc.; cette montre de fée qui se remonte sans clé, mais par le contournement de certaines parties de l'objet, a déjà pris le nom de montre à secret, ou à surprise.

« Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, dans ce genre de nouveautés, le secret varie pour chaque sujet, ce qui exige, de la part de l'ouvrier, un esprit d'invention qui doit être aussi fécond que varié, et, de la part du bijoutier, des connaissances mécaniques qui concordent avec celles de l'horloger. Ce genre, sans doute, demande du temps pour la facture d'une pièce. L'ouvrier qui a travaillé trois ou quatre heures par jour à la loupe ne peut plus y consacrer le reste de la journée; mais les pièces sont payées en conséquence, et leur prix de vente varie de 1000 à 1500 francs. Quelques pièces même on trouvées des amateurs à 2000 francs. »

Nous sommes loin de la fabrication de pacotille.

C'est ainsi que les fabricants genevois luttent contre les circonstances adverses et se maintiennent dans des conditions sinon brillantes, au moins passables. Sans doute Genève a perdu beaucoup au point de vue du travail courant, mais il lui reste un noyau important de fabricants intelligents et d'ouvriers habiles qui lui permettra de reprendre promptement son essor aussitôt que la situation générale s'améliorera.

Bâtisse et gros corps d'états.

La Bâtisse et les professions qui en dépendent occupent à Genève 4492 individus, soit avec les femmes et les enfants au nombre de 5047, un total de 9539 personnes. Ce groupe important*) souffre comme le précédent de la stagnation des affaires amenée par les complications politiques. En 1866, les grands travaux ayant été complètement suspendus, toute cette population a dû vivre avec un mince bagage de réparations urgentes et l'espérance d'un meilleur avenir. Cette espérance est aujourd'hui en partie réalisée.

Industries diverses.

Le rapport comprend dans ce groupe, d'après le recensement fédéral de 1860 :

*) Les horlogers et bijoutiers sont, avons-nous dit, au nombre de 4876 ouvriers et patrons. En comptant leurs femmes et enfants au nombre de 4802 personnes on obtient un total de 9678 personnes pour le groupe entier. Les deux groupes mentionnés comprennent donc à eux seuls le quart de la population totale genevoise.

	Personnes.
1 ^o Les petits industriels, fabricants et marchands	2162.
2 ^o Industriels concernant l'alimentation	1698.
3 ^o Industriels s'occupant du vêtement, coiffure, chaussure	1275.
Patrons et ouvriers	5135.
Leurs femmes et enfants	4701.
Total	9836.

Ces industriels négociants, par la nature de leurs occupations, n'ont jamais un rayonnement d'affaires très étendu; ils servent plutôt à relier entr'eux les divers chaînons des besoins journaliers de tous les grands centres de population. L'année 1866 a été pour la plupart d'entr'eux au-dessous d'une année moyenne; ils ont particulièrement souffert de la difficulté d'opérer les rentrées. On a été heureux de parer, tant bien que mal, à la crise, en restreignant les achats à l'étranger, en limitant les crédits équivoques et en renvoyant le personnel inutile pour alléger les frais généraux.

Il y a eu quelques débâcles, mais la majorité s'est soutenue et, pour peu que les affaires reprennent, les déficits du passé seront facilement réparés.

Commerce.

Le groupe des commerçants proprement dits	
compte	4500 individus.
Leurs femmes et enfants	4200 »
Total	8700 personnes.

Ce groupe a été le plus éprouvé. Obligé de faire des avances au commerce secondaire, et n'ayant pas pu rentrer à temps dans ses fonds, beaucoup d'opérations qui marquaient un bénéfice sur les livres ont dû en définitive liquider en déficit. Le tableau suivant des protêts enregistrés depuis 1860, fournit à ce sujet des renseignements significatifs :

Année	1860	4577	protêts	enregistrés.
»	1861	6581	»	»
»	1862	6413	»	»
»	1863	5381	»	»
»	1864	7110	»	»
»	1865	7777	»	»
»	1866	6221	»	»

De 1861 à 1866 il a donc été enregistré annuellement, environ 2000 protêts de plus que dans l'année 1860.

Il résulte de ce qui précède que ni l'Agriculture, ni l'Industrie, ni le Commerce genevois n'ont à se féliciter des résultats de l'année 1866. Mais, nous le répétons, le mauvais état des affaires tient à des causes générales qu'il n'est pas au pouvoir des Genevois de conjurer et dont ils ne sauraient être rendus responsables. Aussi ne sommes-nous pas de l'avis de M. Catalan lorsqu'il fait peser une partie de la responsabilité de la situation sur le mauvais vouloir des banques genevoises et qu'il demande comme correctif, la création d'une banque de crédit vraiment nationale, c'est-à-dire qui s'interdise toutes spéculations et tous placements de capitaux ailleurs que dans le canton, et aussi la création de nouvelles industries.

Jamais une banque, si nationale qu'elle soit, ne pourra conjurer une crise, car l'effet de la crise étant d'effrayer les capitaux et de les rendre stationnaires, une banque, dans un moment de crise, pourra bien leur servir de déversoir, mais non pas les faire circuler. Quant à la création de nouvelles industries, l'idée peut être bonne en soi, à supposer qu'elle soit réalisable, mais nous doutons qu'il convienne, et même qu'il soit possible de la réaliser, en temps de crise. Ce qu'il faut aujourd'hui pour résister, c'est une énergie patiente, doublée d'ordre et d'économie; la prospérité reviendra quand il plaira aux grandes Puissances de donner des gages à la paix en supprimant leurs armées permanentes.

H. B.

Die gegenseitigen Hilfsgesellschaften der Schweiz im Jahr 1865. Nach den von der schweiz. statistischen Gesellschaft gesammelten Materialien bearbeitet von Dr. *Hermann Kinkel*, Professor an der Universität und Rektor der Gewerbeschule in Basel. **Les Sociétés de secours mutuels de la Suisse en 1865.** D'après les matériaux recueillis par la Société suisse de statistique par *Hermann Kinkel*, Dr en phil., Professeur à l'Uni-

versité et Directeur de l'Ecole industrielle de Bâle. Bern 1868. In Kommission bei J. Dalp (C. Schmid). Druck von G. A. Bonfantini, Petersgasse 40 in Basel. 54 S. Text (deutsch und französisch) und 59 S. Tabellen.

Die Publikation befindet sich in den Händen aller Mitglieder unserer Gesellschaft. Sie macht dem Herrn Bearbeiter wie der Gesellschaft Ehre und hat auch in der schweizerischen Presse allgemein die freundlichste Aufnahme gefunden. Wir gehen hier nicht weiter auf die statistischen Ergebnisse, Rathschläge an die Gesellschaften etc. ein, sondern sprechen bloss die Ansicht aus, dass bei den künftigen Erhebungen ähnlicher Art durch unsere Gesellschaft nicht unterlassen werden sollte, vor Abschluss der Erhebung ein einfaches Namensverzeichniss mit der Bitte um allfällige Ergänzung zu veröffentlichen, resp. an kompetente Stellen zu versenden. Dass die Omissionen in der Statistik der gegenseitigen Hilfsgesellschaften zahlreich seien, glauben wir zwar nicht; allein sie sollten künftig, wo möglich, ganz verschwinden. Bis jetzt hörten wir von 3 Kassen, über welche keine Mittheilungen eingegangen sind, nämlich von einer Gesellenkrankenkasse in Hinweil, einer solchen in Wald (Kt. Zürich) und einer grössern allgemeinen Kasse in Olten (Solothurn).

Wir schliessen hier eine kleine Berichtigung an, welche uns zum Zwecke der Veröffentlichung von Hrn Prof. Kinkelin zugegangen ist:

Es haben sich trotz aller Sorgfalt bei der Redaktion der Zusammenstellung einige Fehler eingeschlichen, welche ich mir zur Pflicht mache, den Besitzern der Broschüre hier anzuzeigen.

Die im Text pag. 18 genannten 16 Gesellschaften von Basel haben 3736 Mitglieder (nicht 3762) und die 7 besonders herausgehobenen 1790 Mitglieder (nicht 3736).

Pag. 49 des Textes, Zeile 3 von oben, soll es heissen: Erlöscht eine Rente durch Wiederverhehlung der Wittwe oder Absterben der pensionsgenössigen Kinder vor dem 16. Altersjahr, so fällt u. s. w.

Pag. 11 der Tabellen. Bei Nr. 5 ist der jährliche Beitrag Fr. 22, nach 25 Jahren Fr. 15, nach 35 Jahren Fr. 10 per Aktie.

Auf der nämlichen Seite beträgt bei Nr. 6 das Eintrittsgeld Fr. 200, der jährliche Beitrag Fr. 8,5. Dürftige Wittwen erhalten zu dem ordentlichen Unterstützungsbeitrag von Fr. 200 noch einen Zuschuss von Fr. 40 per Jahr.

Statistisches Jahrbuch für den Kanton Bern. Herausgegeben vom kantonalen statistischen Bureau unter Mitwirkung der bernischen Sektion der schweiz. statistischen Gesellschaft. Erster Jahrgang. Bern, Druck und Verlag von K. J. Wyss. 1868. VIII und 288 S. in 8°. Preis 4 Fr.

Der Herr Verleger hat sich auf Befragen bereit erklärt, den **Mitgliedern der schweiz. statistischen Gesellschaft** diese Publikation, wenn sie dieselbe direkt bei ihm oder bei der Redaktion der «Zeitschrift» bestellen, um den **reduzierten Preis von Fr. 3** abzugeben, so weit der nicht mehr grosse Vorrath reicht.

Das «Statistisches Jahrbuch für den Kanton Bern» ist von allen Freunden schweizerischer Statistik auf's Freudigste zu begrüssen, und zwar darum hauptsächlich, weil hier der sehr rationelle Weg beschritten wird, den statistischen Stoff aus den Verwaltungsberichten der Regierung auszuschneiden, *wissenschaftlich* (anstatt nach den zufälligen Verwaltungseintheilungen, in denen man sich oft nur mit vieler Mühe zurechtfinden kann) zu *ordnen* und für diejenigen Gebiete, welche ausserhalb der Verwaltungssphäre des Staates liegen, zu *ergänzen*. Dem Jahrbuch ist als Aufgabe gestellt, regelmässig über folgende Materien zu berichten: 1) Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen; 2) Bewegung der Bevölkerung; 3) Gesundheitszustand derselben; 4) Ernteergebnisse und Preise der wichtigern Lebensmittel; 5) Stand der wichtigern Produktionszweige; 6) Stand der sozialen Selbsthilfe; 7) Leistungen der öffentlichen Wohlthätigkeit; 8) Leistungen der Anstalten für die sittliche und geistige Bildung des Volkes; 9) Ergebnisse der wissenschaftlichen und künstlerischen Thätigkeit; 10) Gemeindeverwaltung; 11) Leistungen des Staates in den verschiedenen Verwaltungsgebieten; 12) Ergebnisse der Civil- und Strafrechtspflege. Hat auch dieser Plan im ersten Jahrgang nicht ganz vollständig durchgeführt werden können, so ist dagegen Mehreres darin, was keineswegs in allen folgenden Jahrgängen zu finden sein wird, so die Angaben über die Bodenfläche des Kantons, über ältere Volks- und Viehzählungen etc. Einen Auszug aus dem Jahrbuch könnten wir dem Leser nicht vorlegen ohne grosse Inanspruchnahme des Raumes der Zeitschrift; wir empfehlen daher dessen Anschaffung, und noch weit mehr die Anbahnung ähnlicher Veröffentlichungen für andere Kantone.

Finances des communes du Canton de Fribourg. Renseignements supplémentaires.

Répondant à quelques observations relatives aux chiffres du tableau page 238 et 239, année 1867, la Direction de l'Intérieur à Fribourg a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants:

Les temples, églises et chapelles du Canton sont assurés pour la somme de 2,800,100 fr. — L'hospice de Billens est une succursale de l'hospice cantonal, mais pour le district de la Glâne seulement, avec une administration spéciale. — L'hospice de Courgevaud est une fondation privée, entretenue par des dons volontaires, et administrée par un Comité, nommé par les donateurs. — Dans le chiffre de la fortune les actions du chemin de fer ne sont portées ni à l'actif ni au passif. La dette de 2 millions devrait donc figurer en diminution de la fortune réelle, sauf à l'augmenter de la valeur réelle des actions, si un jour elles représentent une valeur quelconque. Toutefois comme les emprunts sont remboursés par amortissement annuel, prélevé sur les revenus, il n'eût pas été exact non plus de les déduire de la fortune nette; ce n'est qu'une diminution momentanée de l'actif.

Nous regrettons de ne pas nous être adressé à la Direction de l'Intérieur avant la publication du tableau. Ayant été obligé de lui demander déjà auparavant la révision assez pénible des tableaux sur les finances communales, nous avons craint de la rendre impatiente. Nous avons tort, car, il faut bien le dire, nous en avons déjà plusieurs fois fait l'expérience, il n'y a pas d'autorité plus complaisante que la Direction de l'Intérieur à Fribourg.

Geldbeiträge und Abonnements der h. Kantonsregierungen auf die Zeitschrift pro 1868.

(Laut bisher eingegangenen Mittheilungen.)

Zürich Fr. 200 und 12 Ab. — Bern Fr. 250. — Schwyz 2 Ab. — Glarus 3 Ab. — Fribourg 2 Ab. — Basel-Stadt Fr. 100 und 20 Ab. — Appenzell I.-Rh. Fr. 15 und 2 Ab. — St. Gallen Fr. 50 und 8 Ab. — Aargau Fr. 100 gegen 20 Exempl. der Zeitschrift. — Genève 4 Ab. — Von Schaffhausen ist im Februar d. J. noch ein Beitrag von Fr. 50 pro 1867 eingelangt.

Verschiedene Störungen haben das Erscheinen dieser Nummer verzögert; eine neue wird baldigst ausgegeben werden.

Redaction: Dr J. Stössel in Bern.

Commissionsverlag der J. Dalp'schen Buchhandlung in Bern. — Druck und Expedition von K. J. Wyss in Bern.